



**ARRÊTÉ N°CJ-2016/08 DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS
POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AUX CONSEILS CENTRAUX
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE – SCRUTIN DU 09 FÉVRIER 2016**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne mis en conformité avec la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur adoptés en conseil d'administration en sa séance du 28 mars 2014, tels que modifiés le 10 octobre 2014,

Vu l'arrêté du 14/12/2015 régissant les élections aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne prévues les 09,10 et 11/02/2016,

Vu les avis du comité électoral consultatif du 30 novembre 2015 et du 28 janvier 2016,

Vu les listes électorales arrêtées pour ce scrutin,

Vu l'arrêté CJ-2016/03 du 29/01/2016 portant recevabilité des candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne les 09,10 et 11/02/2016, tel que modifié par arrêté rectificatif CJ-2016/04 du 02/02/2016,

Vu le scrutin du mardi 9 février 2016,

Vu le procès-verbal établi, par conseil, à l'issue du scrutin,

PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS

TITRE I: RÉSULTATS RELATIFS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 1 – RÉSULTATS AU COLLÈGE A

▪ Nombre de sièges à pourvoir: **8**

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

▪ Nombre total d'inscrits: 129

▪ Nombre total de votants: 116

▪ Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 6

▪ Nombre total de suffrages exprimés: 110

➤ Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste Tempo	5
Liste Culture Montaigne	3



➤ **Sont proclamés élus au Conseil d'administration (collège A):**

GAILLARD Aurélia
LARRÉ Lionel
JAËCK Nathalie
COUDERCHET Laurent
GOTTELAND Sophie
VELASCO-GRACIET Hélène
PARELLO Vincent
LAVILLE Béatrice

ARTICLE 2 – RÉSULTATS AU COLLÈGE B

▪ Nombre de sièges à pourvoir: **8**

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d'inscrits: 473*
- *Nombre total de votants: 364*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 10*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 354*

➤ Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste Tempo	3
Liste Culture Montaigne	5

➤ **Sont proclamés élus au Conseil d'administration (collège B):**

GIACOMOTTO-CHARRA Marie-Violaine
ERTLÉ Antoine
STULIC Ana
PARTENSKY Vérane
SIMON François
TINCHANT Sabine
PICHON Alban
GONZALEZ Cecilia



ARTICLE 3 – RÉSULTATS AU COLLÈGE BIATSS

- Nombre de sièges à pourvoir: **6**

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d'inscrits: 531*
- *Nombre total de votants: 345*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 50*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 295*

➤ Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste Ferc Sup CGT	2
Liste SGEN CFDT	1
Liste SNASUB FSU	1
Liste UNSA	2

➤ **Sont proclamés élus au Conseil d'administration (collège BIATSS):**

LOPEZ Christine.
DUCOURTIEUX Jérôme.
DELERUE Régis.
DUTHOIT Franck.
BARBEYRON Sylvie
CREPET Hugo.

TITRE II: RÉSULTATS RELATIFS À LA C.F.V.U. DU CONSEIL ACADÉMIQUE

ARTICLE 4 – RÉSULTATS AU COLLÈGE A

- Nombre de sièges à pourvoir: **8**

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d'inscrits: 129*
- *Nombre total de votants: 116*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 6*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 110*



➤ Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste Culture Montagne	4
Liste Tempo	4

➤ Sont proclamés élus à la C.F.V.U. du Conseil Académique (collège A):

DURRANS Stéphanie
 ORTEL Philippe
 OLLIER Nicole
 CORMERAIS Franck
 LAPAIRE Jean-Rémi
 DUBOUILH Sandrine
 FROHLICH Pierre
 SARDIN Pascale

ARTICLE 5 – RÉSULTATS AU COLLÈGE B

▪ Nombre de sièges à pourvoir: 8

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d'inscrits: 473*
- *Nombre total de votants: 348*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 38*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 310*

➤ Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste Tempo	4
Liste Culture Montagne	4

➤ Sont proclamés élus à la C.F.V.U. du Conseil Académique (collège B):

PORTES Lidwine
 PUGET Clément
 DUFÉAL Marina
 PÉROT Patrick
 BALLESTA Olivier
 RACHMUEHL Sophie
 LE BOURDONNEC François-Xavier
 MALTONE Carmela



ARTICLE 6 – RÉSULTATS AU COLLÈGE BIATSS

- Nombre de sièges à pourvoir: **4**

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d'inscrits: 531*
- *Nombre total de votants: 339*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 45*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 294*

➤ Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste SNASUB-FSU	1
Liste UNSA	1
Liste Ferc Sup CGT	1
Liste SGEN-CFDT	1

➤ **Sont proclamés élus à la C.F.V.U. du Conseil Académique (collège BIATSS):**

RAHOU Sylvie
ARCELIN David
LEBRAUD Valérie
HAUQUIN Pascal

TITRE III: RÉSULTATS RELATIFS À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE

ARTICLE 7 – RÉSULTATS AU COLLÈGE 1

- Nombre de sièges à pourvoir: **14**

➤ Ledit procès-verbal ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d'inscrits: 129*
- *Nombre total de votants: 117*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 5*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 112*



➤ Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste Culture Montaigne	6
Liste Tempo	8

BOUTOULLE Frédéric
 FERRER Véronique
 ETXEPARE Ricardo
 SPECTOR Céline
 CALAS Bernard
 BEGHAIN Véronique
 CADIOU François
 COLLIGNON Béatrice
 BENOIT Éric
 CAMARADE Hélène
 FIGEAC Michel
 TAUZIN Isabelle
 LAURAND Valéry
 ANTOLIN Pascale

➤ Sont proclamés élus à la Commission de la Recherche du Conseil Académique (collège 1):

ARTICLE 8 – RÉSULTATS AU COLLÈGE 2

▪ Nombre de sièges à pourvoir: 3

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d'inscrits: 28*
- *Nombre total de votants: 19*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 9*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 10*

➤ Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste Tempo	3



➤ **Sont proclamés élus à la Commission de la Recherche du Conseil Académique (collège 2):**

FLORENCHIE Amélie
HOYAUX André-Frédéric
RAMOND Catherine

ARTICLE 9 – RÉSULTATS AU COLLÈGE 3

▪ Nombre de sièges à pourvoir: **10**

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d'inscrits: 303*
- *Nombre total de votants: 220*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 5*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 215*

➤ Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste Culture Montaigne	5
Liste Tempo	5

➤ **Sont proclamés élus à la Commission de la Recherche du Conseil Académique (collège 3):**

NERCAM Nicolas
DEYMIER Ghislaine
SHOCHI Takaaki
AMORIM Silvia
LE DEUFF Olivier
AMELOT Xavier
TOUTON Isabelle
CAPDETREY Laurent
ANDRÉ-LAMAT Véronique
DUFOURMONT Eddy



ARTICLE 10 – RÉSULTATS AU COLLÈGE 4

- Nombre de siège(s) à pourvoir: **1**

➤ Ledit procès-verbal ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d'inscrits: 155*
- *Nombre total de votants: 96*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 5*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 91*

➤ Ont obtenu:

Désignation des candidat.es	Nombre total de sièges
DASCALAKIS Maria Gabriela (Culture Montaigne)	1
BENHARRAT Alia (SNASUB-FSU)	0
DE LA FUENTE David (Tempo)	0

➤ Est proclamée élue à la Commission de la Recherche du Conseil Académique (collège 4):

DASCALAKIS Maria Gabriela

ARTICLE 11 – RÉSULTATS AU COLLÈGE 5

- Nombre de sièges à pourvoir: **3**

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d'inscrits: 162*
- *Nombre total de votants: 119*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 18*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 101*

➤ Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre total de sièges
Liste SGEN-CFDT	0
Liste Ferc Sup CGT	1
Liste SNASUB-FSU	1
Liste UNSA	1



➤ **Sont proclamés élus à la Commission de la Recherche du Conseil Académique (collège 5):**

VIAUD Séverine
FIGAREDE Brigitte
DUCOURNEAU Laurence

ARTICLE 12 – RÉSULTATS AU COLLÈGE 6

▪ Nombre de siège(s) à pourvoir: **1**

➤ Ledit procès-verbal ayant fait apparaître les indications suivantes:

- *Nombre total d'inscrits: 365*
- *Nombre total de votants: 206*
- *Nombre total de bulletins blancs ou nuls: 53*
- *Nombre total de suffrages exprimés: 153*

➤ Ont obtenu:

Désignation des candidat.es	Nombre total de sièges
FEUILLETTE Vincent (SNASUB-FSU)	0
LAMOULIE Annabelle (UNSA)	1
PERILHOU Fabienne (SGEN-CFDT)	0

➤ **Est proclamé élu à la Commission de la Recherche du Conseil Académique (collège 6):**

LAMOULIE Annabelle.

TITRE IV: PUBLICATION

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage au siège de l'Université (hall du bâtiment Adm.), sur le site Renaudel ainsi que par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.



TITRE V : EXÉCUTION

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 10 février 2016.

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J.-P. Jourdan', with a horizontal line underneath.

Jean-Paul JOURDAN.





ANNEXE - DÉTAIL DES RÉSULTATS PAR COLLÈGE ÉLECTORAL ET PAR CONSEIL

I - Attribution des sièges au C.A.

1) Collège A:

1.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: **8**.
- Nombre d'électeurs inscrits: 129
- Nombre de votants : 116
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 6
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 110
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 89,92%

1.2 – Application de la prime majoritaire:

- Liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages : Liste Tempo (61 voix).
- Sont attribués, en application de la prime majoritaire, 2 sièges à la liste suivante: Liste Tempo.
- Nombre minimal de voix à atteindre pour prétendre à la répartition des 6 autres sièges restant à pourvoir à la représentation proportionnelle au plus fort reste:
 - **nombre de suffrages exprimés x 10% = 11**

☞ 2 sièges attribués avec la prime majoritaire:

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	2 sièges obtenus avec la prime majoritaire	Nb de sièges obtenus par liste
Liste Tempo	61	2	2
Liste Culture Montaigne	49	0	0



1.3 – Attribution des sièges restant à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

1.3.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ $QE = \text{nombre total de suffrages exprimés} / \text{nombre de sièges à pourvoir}$.

Avec 2 sièges attribués avec la prime majoritaire, $QE = \text{nombre total de suffrages exprimés} / 6$.
 $QE = 110 / 6 = 18,33$

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE	Nb de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Tempo	61	Nb de voix obtenues par la liste / QE = 3,33	3
Liste Culture Montaigne	49	Nb de voix obtenues par la liste / QE = 2,67	2

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

1.3.2 – Attribution des sièges au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste <i>[nb de voix obtenues par la liste – siège(s) obtenu (s) x QE]</i>	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Tempo	61	$61 - (3 \times 18,33) = 6,00$	0
Liste Culture Montaigne	49	$49 - (2 \times 18,33) = 12,33$	1

☞ Il reste 0 siège à attribuer.



1.4 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au C.A. (collège A):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Tempo	5
Liste Culture Montagne	3
Total	8

2) Collège B:

2.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: **8**.
- Nombre d'électeurs inscrits: 473
- Nombre de votants : 364
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 10
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 354
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 76,96%

2.2 – Application de la prime majoritaire:

- Liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages : Liste Culture Montagne (122 voix)
- Sont attribués, en application de la prime majoritaire, 2 sièges à la liste suivante:
Liste Culture Montagne
- Nombre minimal de voix à atteindre pour prétendre à la répartition des 6 autres sièges restant à pourvoir à la représentation proportionnelle au plus fort reste:
 - **nombre de suffrages exprimés x 10% = 35,40**



☞ 2 sièges attribués avec la prime majoritaire:

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	2 sièges obtenus avec la prime majoritaire	Nb de sièges obtenus par liste
Liste Tempo	155	0	0
Liste Culture Montaigne	199	2	2

2.3 – Attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

2.3.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Avec l'application de la prime majoritaire, QE = nombre total de suffrages exprimés /6.

$$QE = 354 / 6 = 59$$

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE	Nb de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Tempo	155	Nb de voix obtenues par la liste / QE = 2,66	2
Liste Culture Montaigne	199	Nb de voix obtenues par la liste / QE = 3,37	3

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

2.3.2 – Attribution des sièges au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Tempo	155	$155 - (2 \times 59) = 37$	1
Liste Culture Montaigne	199	$199 - (3 \times 59) = 22$	0

☞ Il reste 0 siège à attribuer.



2.4 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au C.A. (collège B):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Tempo	3
Liste Culture Montagne	5
Total	8

3) Collège Biatss:

3.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: 6.
- Nombre d'électeurs inscrits: 531
- Nombre de votants : 345
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 50
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 295
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 64,97%

3.2 – Attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

3.2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (6).

$$QE = 295 / 6 = 49,17$$

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE	Nb de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Ferc Sup CGT	81	$81/49,17 = 1,65$	1
Liste SGEN CFDT	46	$46/49,17 = 0,94$	0
Liste SNASUB-FSU	77	$77/49,17 = 1,57$	1
Liste UNSA	91	$91/49,17 = 1,85$	1

☞ Il reste 3 sièges à attribuer.



3.3 – Attribution des sièges au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Ferc Sup CGT	81	$81 - (1 \times 49,17) = 31,83$	0
Liste SGEN CFDT	46	$46 - (0 \times 49,17) = 46,00$	1
Liste SNASUB-FSU	77	$77 - (1 \times 49,17) = 27,83$	0
Liste UNSA	91	$91 - (1 \times 49,17) = 41,83$	0

☞ Il reste 2 sièges à attribuer.

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Ferc Sup CGT	81	$81 - (1 \times 49,17) = 31,83$	0
Liste SGEN CFDT	46	$46 - (1 \times 49,17) < 0$	0
Liste SNASUB-FSU	77	$77 - (1 \times 49,17) = 27,83$	0
Liste UNSA	91	$91 - (1 \times 49,17) = 41,83$	1

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Ferc Sup CGT	81	$81 - (1 \times 49,17) = 31,83$	1
Liste SGEN CFDT	46	$46 - (1 \times 49,17) < 0$	0
Liste SNASUB-FSU	77	$77 - (1 \times 49,17) = 27,83$	0
Liste UNSA	91	$91 - (2 \times 49,17) < 0$	0

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

3.4 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au C.A. (collège Biatss):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Ferc Sup CGT	2
Liste SGEN CFDT	1
Liste SNASUB-FSU	1
Liste UNSA	2
Total	6



II - Attribution des sièges à la C.F.V.U. du Conseil Académique

4) Collège A:

4.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: **8**.
- Nombre d'électeurs inscrits: 129
- Nombre de votants : 116
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 6
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 110
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 89,92%

4.2 –Attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

4.2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (8).

$$QE = 110 / 8 = 13,75$$

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE	Nb de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Culture Montaigne	50	$50/13,75= 3,64$	3
Liste Tempo	60	$30/13,75=4,36$	4

☞ Il reste 1 siège à attribuer.



4.2.2 – Attribution des sièges au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Culture Montaigne	50	$50 - (3 \times 13,75) = 8,75$	1
Liste Tempo	60	$60 - (4 \times 13,75) = 5,00$	0

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

4.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste à la C.F.VU. (collège A):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Culture Montaigne	4
Liste Tempo	4
Total	8

5) Collège B:

5.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: 8.
- Nombre d'électeurs inscrits: 473
- Nombre de votants : 348
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 38
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 310
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 73,57%

5.2 – Attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

5.2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (8)



➤ $QE = 310/8 = 38,75$

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE	Nb de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Tempo	136	$136/38,75 = 3,51$	3
Liste Culture Montaigne	174	$174/38,75 = 4,49$	4

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

5.2.2 – Attribution des sièges au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Tempo	136	$136 - (3 \times 38,75) = 19,75$	1
Liste Culture Montaigne	174	$174 - (4 \times 38,75) = 19,00$	0

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

5.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste à la C.F.V.U. (collège B):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Tempo	4
Liste Culture Montaigne	4
Total	8



6) Collège Biatss:

6.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: **4.**
- Nombre d'électeurs inscrits: 531
- Nombre de votants : 339
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 45
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 294
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 63,84%

6.2 – Attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

6.2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (4).
- QE = 294/4 =73,50

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE	Nb de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste SNASUB-FSU	76	$76/73,50 = 1,03$	1
Liste UNSA	85	$85/73,50 = 1,16$	1
Liste Ferc Sup CGT	83	$83/73,50 = 1,13$	1
Liste SGEN CFDT	50	$50/73,50 = 0,68$	0

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

6.2.2 – Attribution des sièges au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste SNASUB-FSU	76	$76 - (1 \times 73,50) = 2,50$	0
Liste UNSA	85	$85 - (1 \times 73,50) = 11,50$	0
Liste Ferc Sup CGT	83	$83 - (1 \times 73,50) = 9,50$	0
Liste SGEN CFDT	50	$50 - (1 \times 73,50) = 50,00$	1



Il reste 0 siège à attribuer.

6.4 – Total de siège(s) attribué(s) par liste:

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste SNASUB-FSU	1
Liste UNSA	1
Liste Ferc Sup CGT	1
Liste SGEN CFDT	1
Total	4

III- Attribution des sièges à la Commission de la Recherche du Conseil Académique

7) Collège 1:

7.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: **14**.
- Nombre d'électeurs inscrits: 129
- Nombre de votants : 117
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 5
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 112
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 90,70%

7.2 – Attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

7.2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (14).
- QE = $112/14 = 8,00$



Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE	Nb de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Culture Montaigne	52	$52/8 = 6,50$	6
Liste Tempo	60	$60/8 = 7,50$	7

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

7.2.2 – Attribution des sièges au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Culture Montaigne	52	$52 - (6 \times 8) = 4$	0
Liste Tempo	60	$60 - (7 \times 8) = 4$	1

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. La Liste Tempo ayant obtenu le plus grand nombre de voix, le dernier siège restant à pourvoir lui est attribué.

☞ Il reste 0 sièges à attribuer.

7.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste à la Commission de la Recherche (collège 1):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Culture Montaigne	6
Liste Tempo	8
Total	14



8) Collège 2:

8.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: **3**.
- Nombre d'électeurs inscrits: 28
- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 9
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 10
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 67,86%

8.2 – Attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

8.2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (3)
- QE = 10/3 = 3,33

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE	Nb de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Tempo	10	$10/3,33 = 3$	3

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

8.2.2 – Total de siège(s) attribué(s) par liste à la C.F.V.U. (collège 2):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Tempo	3
Total	3



9) Collège 3:

9.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: **10.**
- Nombre d'électeurs inscrits: 303
- Nombre de votants : 220
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 5
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 215
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 72,61%

9.2 – Attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

9.2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (10).
- QE = 215/10 =21,50

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE	Nb de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Culture Montaigne	113	$113/21,50= 5,26$	5
Liste Tempo	102	$102/21,50= 4,74$	4

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

9.2.2 – Attribution des sièges au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Culture Montaigne	113	$113 - (5 \times 21,50) = 5,50$	0
Liste Tempo	102	$102 - (4 \times 21,50) = 16,00$	1

☞ Il reste 0 siège à attribuer.



9.2.2 – Total de siège(s) attribué(s) par liste à la Commission de la Recherche (collège 3):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Culture Montaigne	5
Liste Tempo	5
Total	10

10) Collège 4:

10.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: **1.**
- Nombre d'électeurs inscrits: 155
- Nombre de votants : 96
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 5
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 91
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 61,94%

10.2 – Attribution du siège au scrutin uninominal majoritaire à un tour:

Désignation des candidat.e(s)	Nombre de voix obtenues	Siège(s) obtenu(s)
DASCALAKIS Maria Gabriela (Culture Montaigne)	49	1
BENHARRAT Alia (SNASUB-FSU)	6	0
DE LA FUENTE David (Tempo)	36	0

10.3 – Total de siège(s) attribué(s) par candidat.e:

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
DASCALAKIS Maria Gabriela (Culture Montaigne)	1
BENHARRAT Alia (SNASUB-FSU)	0
DE LA FUENTE David (Tempo)	0
Total	1



11) Collège 5:

11.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: **3.**
- Nombre d'électeurs inscrits: 162
- Nombre de votants : 119
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 18
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 101
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 73,46%

11.2 – Attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

11.2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (3).

➤ QE = $101/3 = 33,67$

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE	Nb de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste SGEN-CFDT	21	0,62	0
Liste Ferc Sup CGT	30	0,89	0
Liste SNASUB-FSU	25	0,74	0
Liste UNSA	25	0,74	0

☞ Il reste 3 sièges à attribuer.

11.2.2 – Attribution des sièges au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste SGEN-CFDT	21	$21 - (0 \times 33,67) = 21$	0
Liste Ferc Sup CGT	30	$30 - (0 \times 33,67) = 30$	1
Liste SNASUB-FSU	25	$25 - (0 \times 33,67) = 25$	0
Liste UNSA	25	$25 - (0 \times 33,67) = 25$	0



Il reste 2 sièges à attribuer.

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du Plus fort reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste SGEN-CFDT	21	$21 - (0 \times 33,67) = 21$	0
Liste Ferc Sup CGT	30	$30 - (1 \times 33,67) < 0$	0
Liste SNASUB-FSU	25	$25 - (0 \times 33,67) = 25$	1
Liste UNSA	25	$25 - (0 \times 33,67) = 25$	1

Il reste 0 siège à attribuer.

11.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste à la Commission de la Recherche (collège 5):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste SGEN-CFDT	0
Liste Ferc Sup CGT	1
Liste SNASUB-FSU	1
Liste UNSA	1
Total	3

12) Collège 6:

12.1– Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

- Nombre de sièges à pourvoir: **1.**
- Nombre d'électeurs inscrits: 365
- Nombre de votants : 206
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 53
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): 153
- Taux de participation (nb de votants x 100 / nb d'électeurs inscrits): 56,44%



12.2 – Attribution du siège au scrutin uninominal majoritaire à un tour:

Désignation des candidat.e(s)	Nombre de voix obtenues	Siège(s) obtenu(s)
FEUILLETTE Vincent (SNASUB-FSU)	54	0
LAMOULIE Annabelle (UNSA)	65	1
PERILHOU Fabienne (SGEN-CFDT)	34	0

12.3 – Total de siège(s) attribué(s) par candidat.e:

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
FEUILLETTE Vincent (SNASUB-FSU)	0
LAMOULIE Annabelle (UNSA)	1
PERILHOU Fabienne (SGEN-CFDT)	0
Total	1